

Initiales du Président
01478
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT, tenue le jeudi 11
août 2022 à 19h00 au 541 Avenue du Parc à Valcourt:**

LA SÉANCE ORDINAIRE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR
PATRICE DESMARAIS, DÉLÉGUÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTON DE
VALCOURT.

SONT PRÉSENTS :

<u>MUNICIPALITÉ</u>	<u>DÉLÉGUÉ</u>	<u>SUBSTITUT</u>
Bonsecours	Jacques David	André Leduc
Maricourt	Daniel Gélineau	Nancy Gagnon
Racine	André Courtemanche	Mario Côté
Canton de Valcourt	Patrice Desmarais	Bertrand Bombardier
Ville de Valcourt	Pierre Tétrault	Marie-Claire Tétrault
Lawrenceville	Derek Grilli	

Madame Célyne Cloutier agit en tant que secrétaire.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur du service de sécurité incendie participe à la séance.

Étaient présents dans l'assistance : Éric Arsenault directeur adjoint, Marc Chartier officier, Christian Fontaine pompier, Jean-Pierre Perrault pompier et son épouse.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET PRÉSENCE

La régularité de la convocation et le quorum ont été constatés.

Monsieur le président ouvre la séance à 19h00.

082-22-08-11 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR MARIO CÔTÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE l'ordre du jour proposé soit accepté tel que lu, présenté ou modifié selon le libellé suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Jean-Pierre Perreault 45 ans de services
3. Adoption du procès-verbal du 13 juillet 2022
4. Correspondance
5. Administration
 - 5.1 Comptes à payer, ratification comptes et salaires payés durant le mois
 - 5.2 Colloque de zone ADMQ
 - 5.3 Demande pour indemnisation lors d'intervention d'urgence causée par les fils électriques
6. Incendie
 - 6.1 Interventions juillet 2022
 - 6.2 Collecte des résidus domestiques dangereux RDD

Initiales du Président
01479
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

- 6.3 Gardes de fin de semaine à 3 pompiers
- 6.4 Embauche de Jean-François Richard, Pier-Olivier Perras, Janie Couture et Marianne Chartier à titre de pompier
- 6.5 Achat de 3 habits de combat de seconde main
- 7. Période de questions
- 8. Levée de la séance

ADOPTÉE

JEAN-PIERRE PERREAULT 45 ANS DE SERVICES

Le conseil souligne les 45 ans de services de monsieur Pierre Perreault, pompier. Toutes nos félicitations pour votre dévouement et votre implication.

083-22-08-11 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JUILLET 2022**

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2022, au moins deux (2) jours avant la tenue des présentes, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID, APPUYÉ PAR MONSIEUR MARIO CÔTÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE le procès-verbal du 13 juillet 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Aucune

ADMINISTRATION

084-22-08-11 **COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES COMPTES ET SALAIRES PAYÉS DURANT LE MOIS**

ATTENDU QU' une liste des comptes payés durant le mois de juillet 2022, totalisant une dépense de 28 101.00 \$ a été remise subséquemment aux membres du conseil;

ATTENDU QU' une liste des comptes à payer au 11 août 2022, totalisant une dépense de 26 981.09 \$, a été remise subséquemment aux membres du conseil;

ATTENDU QUE la Régie a versé en salaire net durant le mois de juillet 2022 une dépense qui totalise 15 377.68 \$;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL GÉLINEAU, APPUYÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Initiales du Président
01480
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

- QUE les chèques #L2200061 à #L2200070 émis pour les comptes payés durant le mois de juillet 2022, totalisant une dépense de 28 101.00 \$ soient ratifiés;
- QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à émettre les chèques #C2200088 à #C2200091 et #P2200076 à # P2200083, pour les comptes à payer au 11 août 2022, pour une dépense qui totalise 26 981.09 \$;
- QUE les chèques #D2200252 à #D2200294 émis pour les salaires nets payés durant le mois de juillet 2022, totalisant une dépense de 15 377.68 \$ soient ratifiés.

ADOPTÉE

085-22-08-11 **COLLOQUE DE ZONE ADMQ**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID, APPUYÉ PAR MONSIEUR PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- D' autoriser madame Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière à participer au Colloque de zone de l'ADMQ qui aura lieu le 15 septembre prochain à Lac Mégantic ;
- D' autoriser le paiement des frais d'inscription de 90 \$ et de rembourser à la participante les frais de kilométrage.

ADOPTÉE

**DEMANDE POUR INDEMNISATION LORS D'INTERVENTION
D'URGENCE CAUSÉE PAR LES FILS ÉLECTRIQUES**

La secrétaire dépose une lettre d'Hydro-Québec datée du 11 juillet 2022.

INCENDIE

INTERVENTIONS JUILLET 2022

Le conseil de la Régie prend connaissance du rapport d'intervention du mois de juillet 2022.

086-22-08-11 **COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX**

ATTENDU QUE chaque année, pour des raisons de sécurité, le service de sécurité incendie de Valcourt participe à la collecte des résidus domestiques dangereux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL GÉLINEAU, APPUYÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- D' autoriser la participation de deux (2) pompiers à cette activité qui aura lieu le 17 septembre prochain et que ceux-ci soient rémunérés selon le taux horaire prévu au Manuel du pompier pour ce type d'activité ;
- D' autoriser la présence d'un camion sur les lieux de l'activité.

ADOPTÉE

Initiales du Président
01481
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt

087-22-08-11 **GARDE DE FIN DE SEMAINE À 3 POMPIERS**

ATTENDU QU' il y a lieu d'augmenter le nombre d'effectifs de garde pour les fins de semaine ;

ATTENDU QU' actuellement les gardes de fin de semaine se font à 2 pompiers ;

ATTENDU QUE pour assurer une meilleure présence sur le territoire les fins de semaine, il est proposé par le directeur du service de sécurité incendie de passer de 2 pompiers à 1 officier et 2 pompiers pour les gardes de fin de semaine ;

ATTENDU QUE l'officier de garde pourra prendre les commandes lors d'intervention et sera également responsable de la planification et de la surveillance des travaux qui doivent être effectués durant les gardes de fin de semaine ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL GÉLINEAU, APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE le conseil accepte de passer à 1 officier et 2 pompiers pour les gardes de fin de semaine ;

QUE cette nouvelle procédure soit effective à partir du 24 septembre 2022.

ADOPTÉE

088-22-08-11 **EMBAUCHE DE JEAN-FRANÇOIS RICHARD, PIER-OLIVIER PERRAS, JANIE COUTURE ET MARIANNE CHARTIER**

ATTENDU QUE le directeur du service de sécurité incendie souhaite maintenir la brigade à un nombre stable d'effectifs ;

ATTENDU QU' il devient de plus en plus difficile d'attirer la relève pour ce type de poste demandant engagement et don de soi;

ATTENDU QUE les 4 candidats Jean-François Richard, Pier-Olivier Perras, Janie Couture et Marianne Chartier démontrent de l'intérêt et de la motivation à faire partie de la brigade ;

ATTENDU QUE Jean-François Richard, Pier-Olivier Perras et Janie Couture possèdent déjà la formation de Pompier 1;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID, APPUYÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D' autoriser l'embauche des quatre (4) candidats selon les conditions prévues au Manuel du pompier;

- Jean-François Richard pompier échelon 1;
- Pier-Olivier Perras pompier échelon 1;
- Janie Couture pompière échelon 1
- Marianne Chartier pompière recrue ;

Initiales du Président
01482
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

- QUE les conditions d'embauche et les fonctions de chacun respectent les règles sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal ;
- QUE chacun soit soumis à une période de probation d'un an après laquelle période ils seront évalués et confirmés en poste s'il y a lieu ;
- D' autoriser l'inscription de Marianne Chartier à la formation Pompier 1 ;
- D' autoriser l'achat des équipements suivants pour Marianne Chartier au montant de 805 \$ avant taxes (estimé) :
- Bottes 475\$
 - Casque 330\$

ADOPTÉE

089-22-08-11 **ACHAT DE 3 HABITS DE COMBAT DE SECONDE MAIN**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI, APPUYÉ PAR MONSIEUR MARIO CÔTÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- D' autoriser l'achat de 3 habits de combat de seconde main de la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton au montant total de 4 250\$ pour les candidats Jean-François Richard, Janie Couture et Pier-Olivier Perras.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Aucune question.

090-22-08-11 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

TOUS LES SUJETS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE CETTE SÉANCE AYANT FAIT L'OBJET DE DISCUSSIONS ET DE RÉOLUTIONS, LE CAS ÉCHÉANT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DEREK GRILLI :

- QUE l'assemblée soit levée à 19h50.

ADOPTÉE

Célyne Cloutier, secrétaire-trésorière

Patrice Desmarais, président

JE, CÉLYNE CLOUTIER, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, CERTIFIE QU'IL Y A LES CRÉDITS DISPONIBLES POUR CHACUNE DES RÉOLUTIONS CONCERNÉES DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

JE, PATRICE DESMARAIS, PRÉSIDENT, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL ÉQUIVAUT À LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RÉOLUTIONS QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.